

## Délégation Régionale de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

Département de l'Accompagnement et du Contrôle de l'Enseignement Supérieur

## A R R Ê T É N° 2023-08

Portant composition du comité d'éthique scientifique et pédagogique placé auprès du président de l'université de Caen Normandie

La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités

Vu le décret n°2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche,

Vu l'article R1261-19 du code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 30 janvier 2023 du président de l'université de Caen Normandie qui nomme le collège académique du comité d'éthique scientifique et pédagogique du centre du don de corps,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Caen Normandie du 10 mars 2023,

## Arrête:

<u>Article 1</u>: Sont désignés membres du comité d'éthique scientifique et pédagogique du centre du don de corps placé auprès du président de l'université de Caen Normandie au titre du 2ème collège de personnalités extérieures, en qualité de :

- Personnalité reconnue pour son expertise sur les questions éthiques et scientifiques et qui peut être membre d'une instance éthique reconnue : Madame Nadia CHERCHEM, chargée de mission EREN antenne de Rouen
- Chercheur ou enseignant-chercheur des sciences humaines et sociales qualifié notamment en droit, éthique, philosophie ou sociologie : Professeur Valérie BRIDOUX, PU-PH chirurgie digestive au CHU Rouen
- Professionnel exerçant dans le domaine de la santé, qui peut être un psychologue : Docteur Sarah MENSI, médecin en soins palliatifs au CHU Caen
- Professionnel de santé compétent en matière de recherche impliquant la personne humaine et qui peut-être un professionnel de centre hospitalo-universitaire : Docteur Jean-François POUGET ABADIE, médecin coordonnateur en Ehpad

- Représentant des donneurs ou de leurs familles : Madame Martine LECHARPENTIER, représentante des familles des donneurs

Pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 27 septembre 2023

Christine GAVINI

Rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, Chancelière des universités